

Activité opérationnelle

60 INTERVENTIONS

du 09 au 10 décembre 2022 Nombre d'appels reçus par le CTA-CODIS: 336



54 INTERVENTIONS

du 10 au 11 décembre 2022 Nombre d'appels reçus par le CTA-CODIS: 292



SUAP: Secours d'urgence aux personnes RCH: risque chimique et radiologique

AVP: accident sur la voie publique DIV: opération de protection

INC: incendies







Retrouvez toute l'actualité des sapeurs-pompiers de la Vienne sur <u>www.sdis86.net</u> ou sur nos réseaux sociaux :









48 INTERVENTIONS

du 11 au 12 décembre 2022 Nombre d'appels reçus par le CTA-CODIS : 339



60 INTERVENTIONS

du 12 au 13 décembre 2022 Nombre d'appels reçus par le CTA-CODIS : 336



SUAP : Secours d'urgence aux personnes RCH : risque chimique et radiologique

AVP : accident sur la voie publique DIV : opération de protection

INC: incendies













52 INTERVENTIONS

du 13 au 14 décembre 2022 Nombre d'appels reçus par le CTA-CODIS : 252



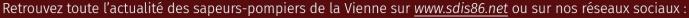
58 INTERVENTIONS

du 14 au 15 décembre 2022 Nombre d'appels reçus par le CTA-CODIS : 332



SUAP : Secours d'urgence aux personnes RCH : risque chimique et radiologique SUAP : Secours d'urgence aux personnes RCH : risque chimique et radiologique

SUAP: Secours d'urgence aux personnes RCH: risque chimique et radiologique













77 INTERVENTIONS

du 15 décembre au 16 décembre 2022 Nombre d'appels reçus par le CTA-CODIS : 409



- Interventions marguantes -

10 décembre :

Intervention pour un accident de la circulation, sortie de route d'un véhicule léger seul, 4 occupants de 18,18,19 et 15 ans. Ils ont tous les quatre été transportés sur le CHU dont l'adolescente de 15 ans en urgence absolue.

12 décembre :

Les sapeurs-pompiers de la Vienne interviennent pour un feu de 8 voitures au 3 ème sous-sol du parking de l'ilot des cordeliers. Le feu est éteint. 34 personnes ont été évacuées à la mairie de Poitiers. Des reconnaissances continuent dans les immeubles des rues entourant le site.

13 décembre :

Intervention des sapeurs-pompiers pour une suspicion d'intoxication au monoxyde de carbone, commune d'Yversay. Un homme de 60 ans décédé et une femme de 62 ans transportée en urgence absolue au centre hospitalier d'Angers.

Intervention des sapeurs-pompiers pour l'effondrement partiel du mur d'une habitation, commune de Sérigny. Après levée de doute par une équipe spécialisée USAR, aucune victime et aucun risque de nouvel effondrement.











RENCONTRE AVEC LES ÉLUS DU SECTEUR D'INTERVENTION MONTS-SUR-GUESNES

Le lundi 12 décembre dernier, une réunion d'information a été organisée au centre d'incendie et de secours de Monts-sur-Guesnes, à destination des élu(e)s du secteur.

Autour de Madame Marie-Jeanne BELLAMY, Présidente du conseil d'administration du SDIS de la Vienne et Conseillère départementale du canton, et du Colonel hors classe Christophe LANDRIEAU, Directeur départemental et chef de corps, les sujets suivants ont été abordés :

- Présentation des actions du Service départemental d'incendie et de secours de la Vienne sur les communes défendues en premier appel par le centre d'incendie et de secours de Monts-sur-Guesnes en termes :
 - o D'activité opérationnelle
 - o De prévention incendie
 - o De défense extérieure contre l'incendie ;
- Présentation des enjeux locaux notamment en termes de développement du volontariat et des autres formes d'engagement citoyen ;
- Présentation des missions attendues du correspondant incendie et secours au sein du conseil municipal.

Un moment de convivialité a permis de poursuivre les échanges à l'issue de la réunion.













CÉRÉMONIE DÉPARTEMENTALE DE SAINTE-BARBE À MIREBEAU

Le vendredi 9 décembre 2022, les sapeurs-pompiers de la Vienne ont célébré Sainte-Barbe lors d'une cérémonie départementale qui s'est déroulée sur la place de la République à Mirebeau.

Cette cérémonie a réuni de nombreuses autorités et notamment Monsieur Jean-Marie GIRIER, Préfet de la Vienne; Monsieur Alain PICHON, Président du Conseil Départemental; Madame Marie-Jeanne BELLAMY, Présidente du Conseil d'Administration du SDIS de la Vienne; le Colonel hors classe Christophe LANDRIEAU, Directeur Départemental et Chef de Corps des sapeurs-pompiers de la Vienne.

Elle fut l'occasion de mettre à l'honneur l'ensemble des sapeurs-pompiers de la Vienne, et d'en distinguer plusieurs par la remise de médailles. Elle permit également de rendre un hommage national aux sapeurs-pompiers disparus dans l'exercice de leurs missions dans le courant de l'année 2022.

Cette cérémonie s'est poursuivie dans la salle « Aliénor d'Aquitaine » par des allocutions et un moment de convivialité.





















TERROIRS ENGAGÉS

La célébration départementale de Sainte-Barbe, le 9 décembre 2022 à Mirebeau, a été l'occasion de mettre à l'honneur les personnels du SDIS de la Vienne.

Parmi les activités professionnelles exercées par les sapeurs-pompiers volontaires, certains sont artisans, producteurs, entrepreneurs et proposent directement des produits et services au public.

Huit d'entre eux, inscrits au dispositif Terroirs engagés créé par la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, ont présenté leur activité devant les invités présents lors des allocutions, avant de recevoir le diplôme « Terroirs engagés », signe de reconnaissance et de valorisation de leur engagement en tant que sapeur-pompier et responsable d'entreprise.

Si vous êtes concernés et que vous souhaitez vous faire recenser sur terroirs engagés, contactez : caroline.gireme@sdis86.net / 05 49 49 18 91.













CÉRÉMONIE DE SAINTE-BARBE À L'ISLE-JOURDAIN

La 20^{ème} soirée de récompenses du défi inter centres a eu lieu vendredi 09 décembre dernier à Mirebeau. Cette dernière a réuni une centaine de personnes venant de tout le département. Tout au long de cette soirée toutes les unités opérationnelles ont été récompensées et les meilleurs sportifs et sportives de l'année ont été mis à l'honneur pour leurs résultats aux épreuves du défi inter centres mais également aux épreuves fédérales nationales.

Cette édition 2022 qui a permis de nous réunir à nouveau après la crise sanitaire, à vue la victoire du centre de secours de Saint Gervais les 3 Clochers devant celui de Civray et complétant le podium le centre de secours de Loudun.

Rendez-vous pour l'édition 2023 qui débutera le 14 janvier prochain aux Ormes par le 1er Cross départemental.



DÉFI INTER-CENTRES 2022

Centres de Secours	CROSS 1	CROSS 2	EA	DÉVIDOIR	D'OBSTACLES	TRIATHLON	D'ORIENTATION	76 PARTICIPATION	TOTAL	Place
ST GERVAIS LES 3 CLOCHERS		500	400	400	375	400	375	375	2825	1
CIVRAY		325	240	200	500	260	400	500	2425	2
LOUDUN		155	500	260	325	350	500	325	2415	3
CHATELLERAULT		400	325	500	400	300	300	170	2395	4
LUSSAC LES CHATEAUX		350	375	170	185	500	260	185	2025	5
LA TRIMOUILLE		185	170	350	300	240	350	350	1945	6
POITIERS SAINT ELOI		375	350	220	250	220	155	35	1605	7
ETAT MAJOR/SSSM		200	110	300	280	375	280	10	1555	8
LES ORMES		240	300	375		22	240	280	1457	9
BONNEUIL-MATOURS		125	185	280	170	95	220	260	1335	10
CHAUVIGNY		300	200	185	110	170	110	240	1315	11
INGRANDES		220		325	155	110		400	1210	12
MONTMORILLON		280	220		140	155		155	950	13
AVAILLES-LIMOUZINE		85	140	125	220	75	95	55	795	14
POITIERS LA BLAISERIE		110	125		200	140	140	30	745	15
MIREBEAU		95	155				325	110	685	16
SAINT GEORGES LES BX		260	95	240				85	680	17
VOUILLE		45	65	155	260	55		75	655	18
PLEUMARTIN		170				280		125	575	19
VENDEUVRE		65	260					220	545	20
MONCONTOUR		55	85				220	155	515	21
SAINT JEAN DE SAUVES		40					170	300	510	22
VIVONNE		140				325		40	505	23
JAUNAY-CLAN		85	55	155		125		65	485	24
GENCAY			280			65		45	390	25
CHAUNAY						185		200	385	26
LENCLOITRE			45		125	45	125	15	355	27
LUSIGNAN					240			95	335	28
NEUVILLE						85	185	20	290	29
COUHE		30					85	25	140	30
LATILLE			75					3	78	31
SAINT SAVIN		35						5	40	32
ARCHIGNY									0	NC
CHARROUX									0	NC
DANGE ST ROMAIN									0	NC
LA ROCHE POSAY									0	NC
LES TROIS MOUTIERS									0	NC
L'ISLE JOURDAIN									0	NC
MONTHOIRION									0	NC
MONTS SUR GUESNES									0	NC
ROUILLĖ									0	NC
SAINT PIERRE DE MAILLÉ									0	NC
SAINT SAUVANT									0	NC
SOMMIERES DU CLAIN									0	NC
USSON DU POITOU									0	NC













LA LAÎCITÉ



Le principe de laïcité, inscrit dans la Constitution, garantit la liberté de conscience, assure aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs croyances ou convictions et permet, par la séparation des Eglises et de l'Etat et la neutralité de la puissance publique vis-à-vis de tous les cultes, l'égalité de tous devant la loi sans distinction de religion ou de conviction.

« La laïcité aujourd'hui en France apparaît comme une division alors que c'est le ciment du vivre ensemble », a expliqué madame Annick Girardin, ministre de la Fonction publique, à l'occasion de la Journée nationale de la laïcité qui avait lieu ce vendredi 9 décembre.

Quelques heures auparavant, le rapport émanant de la commission « laïcité et fonction publique » avait été remis aux fins d'apporter des réponses et des propositions concrètes en faveur des agents quant à l'application du principe de laïcité dans l'exercice de leurs fonctions. Parmi elles, six mesures prioritaires ont été identifiées :

- 1. Mise en place d'une formation initiale obligatoire pour tous les agents publics ;
- 2. Identifier un **référent laïcité** au sein de chaque administration ;
- 3. Création d'un site en ligne commun aux

trois fonctions publiques;

- 4. Faire du 9 décembre une journée d'échange sur la laïcité;
- 5. Développement d'un baromètre RH régulier sur la question de la laïcité ;
- 6. Élaboration d'une brochure sur la laïcité à l'attention des nouveaux agents publics.

Vous trouverez à toutes fins utiles, un document sur 2 pages intitulé « Comprendre la laïcité » intégrant quelques références et définitions.

Contact de la référente laïcité au SDIS de la Vienne :



Delphine BOISSEAU

Pôle compétences administration et finances Responsable de la mission juridique et du suivi des instances 11 avenue Galilée - CS 60120 86961 FUTUROSCOPE Cedex

Tél: 05.49.49.18.51 / 06.99.94.18.38

Retrouvez toute l'actualité des sapeurs-pompiers de la Vienne sur <u>www.sdis86.net</u> ou sur nos réseaux sociaux :











Specific de Viene

Specific Sp

Votre bulletin d'informations du SDIS de la Vienne / 16 décembre 2022



sur la laïcité



La laïcité n'est ni une valeur, ni une opinion, elle est un principe constitutionnel qui garantit la liberté de conscience et la liberté de culte, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses et l'égalité de tous devant la loi.

Être laïque, c'est être athée

L'athéisme réfute l'existence d'un dieu, or l'Etat laïque ne se prononce pas sur cette question. Il offre un cadre protecteur qui permet à tous, dans le respect de la loi, de croire, de ne plus croire, de ne plus croire, de de changer de religion et de pratiquer un culte.

La laïcité interdit à l'Etat de parler aux religions

Le fait de ne reconnaître aucun culte signifie que l'Etat les traite de manière égale, avec la même considération. D'ailleurs au sein du Gouvernement, le ministère de l'intérieur est chargé du dialogue avec les représentants de toutes les religions.

La laïcité s'oppose aux pratiques religieuses

FAUX

La loi du 9 décembre 1905 garantit la liberté de conscience, et la liberté d'exercer ou non un culte. A ce titre, l'Etat protège les citoyens contre les menaces dont ils pourraient être victimes visant par exemple à les contraindre à exercer un culte ou à s'abstenir d'en exercer un cresser et un contraindre de contraindre de cercer un culte ou à s'abstenir d'en exercer un course de la contraindre de la contraindr

Une question? Besoin d'un conseil?





La laïcité, c'est la liberté de croire, de ne pas

croire, de ne plus croire ou de changer de

Le principe de laïcité, inscrit dans la Constitution, garantit la liberté de

conscience, assure aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté

d'expression de leurs croyances ou

convictions et permet, par la séparation

des Eglises et de l'Etat et la neutralité de

la puissance publique vis-à-vis de tous les

cultes, l'égalité de tous devant la loi sans

distinction de religion ou de conviction.

religion.

Puis-je manifester mes convictions religieuses dans l'espace public ?

Oui, par des tenues et signes religieux, dès lors qu'ils ne constituent pas un trouble à l'ordre public. En revanche, la dissimulation du visage dans l'espace public, quel que soit le motif, est interdite par la loi du 11 octobre 2010.

Oui, par des manifestations religieuses, telles que des processions ou des cortèges, dès lors qu'elles sont déclarées à l'autorité compétente et qu'elles ne portent pas atteinte à l'ordre public.





Salarié d'une entreprise privée, puis-je manifester mes convictions religieuses au travail?

Oui. Il est permis d'exprimer des convictions religieuses dans l'entreprise. Toutefois, certaines limites peuvent être imposées :

- si elles sont justifiées par la nature des missions : pour des raisons de santé, de sécurité ou d'hygiène sanitaire ;

 si le règlement intérieur de l'entreprise le prévoit, pour des motifs autorisés par le code du travail.



L'Etat peut-il subventionner un culte?

Non. La loi du 9 décembre 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat interdit à l'Etat de subventionner les associations cultuelles et de salarier les ministres du culte. Ainsi, l'Etat est neutre à l'égard des religions. Des dispositions particulières sont toutefois applicables dans certaines régions (notamment en Alsace-Moselle).



Les agents publics peuvent-ils manifester leurs convictions religieuses ?

Non, pas dans l'exercice de leurs fonctions. La neutralité de l'Etat interdit aux agents publics de manifester leurs convictions religieuses dans le cadre du service, pour garantir l'égalité de traitement des usagers du service public.



La liberté religieuse des usagers du service public est garantie

En tant qu'usager, puis-je porter un signe d'appartenance religieuse lorsque je me rends dans un service public ?

Dans les services publics, les usagers ne sont pas soumis à l'obligation de neutralité. Ils peuvent donc porter un signe d'appartenance religieuse dans ces espaces, sous réserve de certaines limitations ponctuelles, par exemple pour la vérification d'identité à l'occasion de la délivrance de titres d'identité.



LE SAVIEZ-VOUS ?

La Charte de la laïcité dans les services publics est accessible sur le site laicite.gouv.fr









Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789



La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Constitution du 4 actobre 1958



La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public

La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

Hospitalisé, ai-je la possibilité de pratiquer mon culte pendant la durée de mon hospitalisation ?

Oui. L'hôpital garantit aux patients la libre pratique de leur culte et la manifestation de leurs convictions religieuses. A ce titre, ils ont la possibilité de rencontrer un aumônier de leur culte. Les patients hospitalisés peuvent procéder à leurs prières librement, dans la limite du bon fonctionnement du service (nécessité de réaliser des actes médicaux à l'heure prévue pour la prière par exemple) ou de la liberté d'autrui (chambre partagée avec un autre patient).



Elève d'un établissement scolaire public, puis-je y manifester mes convictions religieuses ?



La liberté de conscience de tous les élèves est garantie au sein des établissements scolaires publics. La manifestation des convictions religieuses est cependant encadrée, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

En revanche, les étudiants à l'université peuvent manifester librement leurs convictions religieuses, sous réserve de ne pas perturber le déroulement des activités d'enseignement et le fonctionnement normal du service public

Existe-t-il des restrictions au droit des usagers d'exprimer leurs convictions religieuses dans le service public ?

Le droit des usagers d'exprimer leurs convictions religieuses dans les services publics peut être limité en raison de contraintes découlant notamment des nécessités du bon fonctionnement du service ou des impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé ou d'hygiène.

Ces restrictions peuvent être différentes selon la nature du service public fréquenté par l'usager et faire l'objet de précisions dans le règlement intérieur du service ou dans les chartes auxquels il convient de se référer (ex.: Charte de la laïcité à l'école ou Charte de la personne hospitalisée).

Ainsi, par exemple, les usagers doivent respecter la neutralité du service public en ne distribuant pas de tracts religieux au sein d'un service public.















RENCONTRE FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Une 1ère, après la période de la crise sanitaire, tous les responsables et binômes des forces de sécurité intérieure ont changé, depuis 2021, sur la commune de Châtellerault, sur le secteur de 1er appel et plus globalement sur le secteur de la Gendarmerie Nord Vienne.

Il a semblé nécessaire d'instituer des rencontres régulières avec la Police Nationale (PN) et la Gendarmerie Nationale (GN).

Le 12.12.2022 a eu lieu une rencontre au CSP de CHT à l'initiative du Cdt Agnès Hubert - CDC.

Ce temps fort se veut être une rencontre régulière et pérenne avec la volonté de créer un lien avec les acteurs précités, afin d'aborder des situations particulières opérationnelle dans le cadre de l'intérêt général.

Le prochain RDV, courant janvier 2023, sera programmé à l'initiative du Cdt Crochard Julien - chef d'escadron de la compagnie de GN.

<u>Nota</u>: Une expérimentation courant 1er trimestre est envisagée pour initier une rencontre avec une garde de l'unité territoriale, sur le même principe que les rencontres avec les médecins du SAMU.











ACQUISITION DE TROIS NOUVEAUX VÉHICULES DE SECOURS ET D'ASSISTANCE AUX VICTIMES (VSAV)

Dans le cadre du plan d'investissement 2022, trois véhicules de secours et d'assistance aux victimes (aménagement GIFA) ont été acquis début décembre par le SDIS de la Vienne.













EXERCICE D'ÉVACUATION À LA DIRECTION

Un exercice d'évacuation a été organisé début décembre à la direction du SDIS de la Vienne à Chasseneuil. Les objectifs reposaient sur :

- L'organisation d'un exercice de sécurité obligatoire au sein d'une entreprise ;
- La mise en pratique de comportements sécuritaires, notamment abordés lors de la formation Information Préventive aux Comportements qui Sauvent (IPCS).















CÉRÉMONIE DE SAINTE-BARBE À POITIERS

Samedi 10 décembre a été célébrée la Sainte-Barbe de Poitiers, en présence du Vice-président du conseil d'administration du SDIS de la Vienne, de nombreux élus et du directeur départemental et chef de corps.















CÉRÉMONIE DE SAINTE-BARBE À CHÂTELLERAULT

Samedi 10 décembre a été célébrée la Sainte-Barbe de Châtellerault, en présence de monsieur le Sous-préfet PECATE, du Député Nicolas TURQUOIS, de la présidente du conseil d'administration du SDIS de la Vienne madame Marie-Jeanne BELLAMY, des élus locaux et du directeur adjoint du SDIS de la Vienne.

















CÉRÉMONIE DE SAINTE-BARBE À PLEUMARTIN ET LA ROCHE-POSAY

Samedi 10 décembre a été célébrée la Sainte-Barbe de Pleumartin puis La Roche-Posay, en présence du Député monsieur Nicolas TURQUOIS, du Sénateur monsieur BELIN, de madame MOREAU, conseillère départementale et du directeur et chef de corps du SDIS de la Vienne.











CÉRÉMONIE DE SAINTE-BARBE À LENCLOÎTRE

Samedi 10 décembre a été célébrée la Sainte-Barbe de Lencloître, en présence du maire du Maire et conseiller départemental, monsieur Henri COLIN, des élus du secteur et du directeur adjoint du SDIS de la Vienne.

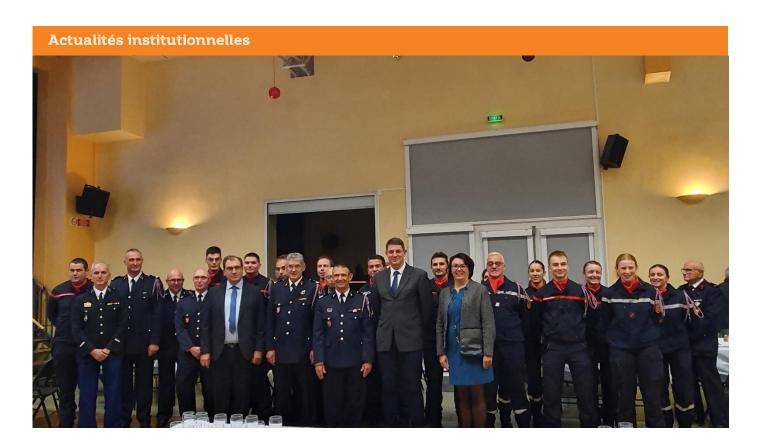












CÉRÉMONIE DE SAINTE-BARBE À LUSSAC-LES-CHÂTEAUX

Samedi 10 décembre a été célébrée la Sainte-Barbe de Lussac-les-Châteaux, en présence de madame DESROSES, conseillère départementale, de monsieur BOCK, conseiller départemental, des maires du secteur et du directeur adjoint du SDIS de la Vienne.











Poitiers : incendie nocturne dans le parking des Cordeliers, 8 voitures détruites, 51 personnes évacuées

Ûn incendie s'est déclaré dans la nuit de dimanche à lundi 12 décembre 2022, au niveau moins 3 du parking des Cordeliers à Poitiers. Huit voitures ont été détruites, 51 personnes ont été prises en charge.

Les sapeurs-pompiers ont été appelés à 00 h 46, le lundi 12 décembre 2022, pour de la fumée au niveau -3 du parking de l'îlot des Cordeliers, à Poitiers.

Très rapidement, 79 sapeurs-pompiers ont été mobilisés avec 20 engins issus de dix centres d'incendie et de secours.

Dix centres de secours et 79 pompiers mobilisés

L'action des sapeurs-pompiers a permis de limiter le sinistre à huit véhicules. Le feu est étaint

L'important dégagement de fumée a nécessité de nombreuses reconnaissances dans les bâtiments. Certains habitants ont dû être évacués.



Les pompiers de la Vienne en intervention au parking des Cordeliers de Poitiers suite à un incendie le 12 décembre 2022. Photo Mathieu Herduin

Reconnaissances

51 personnes ont été prises en charge dans les locaux de la mairie. Seule une personne légèrement incommodée a été transportée pour contrôle complémentaire au centre hospitalier.



Cet incendie nocturne survient <u>cinq jours après un autre incendie</u> dans un parking souterrain à Poitiers, dans une résidence du quartier du Pont-Neuf

Beaucoup de fumée

« Il y avait un dégagement de fumée important dans la partie habitation quand nous sommes intervenus », explique le colonel François Schmidt, directeur adjoint du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne.

Il dirigerait les opérations de secours cette nuit.

Intervention complexe

« C'était une intervention complexe, car elle se déroulait au troisième sous-sol d'un parking avec, au-dessus, un établissement commercial et des logements. »

« C'est un agent de sécurité qui a donné l'alerte. Ça a beaucoup chauffé dans le parking où des expertises vont devoir être menées. »

Les occupants de la résidence ont pu regagner leur appartement en tout début de matinée.

La galerie commerciale a pu rouvrir mais il y avait du nettoyage pour certains avec les suies diffusées via les systèmes d'aération.

Chaleur intense

Le parking est fermé d'accès. La chaleur est toujours importante au -3 où des systèmes d'aspersion fonctionnaient encore.

Centre Presse









Châtellerault : activité en hausse chez les pompiers





Le centre de secours principal de Châtellerault compte 95 pompiers. © Photo NR, Alain Grimperelle

Le nombre d'interventions est en hausse au centre de secours principal de Châtellerault, qui fêtait la Sainte-Barbe ce samedi 10 décembre.

Un conflit social en interne puis la crise sanitaire, ça faisait trois ans que les sapeurs-pompiers du centre de secours principal (CSP) de Châtellerault n'avaient pas fêté la Sainte-Barbe en l'honneur de leur patronne. Ce samedi 10 décembre, ils ont enfin renoué avec la tradition.

Déjà plus de 3.000 interventions en 2022

La Nouvelle République











Chauvigny : récompenses et montées en grade chez les pompiers





Le lieutenant Sébastien Martin a reçu la médaille de la Ville.

Centre Presse / La Nouvelle République









Poitiers sud : le salon de beauté Passage bleu détruit par un incendie cette nuit

L'incendie d'origine accidentelle s'est déclaré vers minuit vendredi 9 décembre 2022. Les pompiers ont évité la propagation à Biocoop mais neuf salariés sont au chômage technique.



Écouter l'article

C'est une patrouille de police qui a donné l'alerte vers minuit, vendredi 9 décembre 2022, en découvrant un incendie à l'arrière du salon de beauté Passage bleu, situé dans la zone de l'hypermarché Auchan, à Poitiers sud. Selon les premières constatations, il s'agit d'un feu d'origine accidentelle.

Les pompiers n'ont rien pu sauver dans le salon

Les pompiers ont mis deux heures à venir à bout du sinistre après avoir enfoncé les portes pour attaquer l'incendie. Ils ont évité la propagation au magasin alimentaire Biocoop,

situé juste à côté. Il n'y a pas eu de blessé mais tout le salon a été détruit.



Les pompiers n'ont rien pu sauver dans le salon de beauté mais ont évité la propagation aux autres magasins. Photo NR

Neuf salariées sont au chômage technique

Au total, neuf salariées se trouvent désormais au chômage technique. Choquées par la découverte de leur outil de travail réduit à néant, dans le froid, elles ont été accueillies dans une salle à l'étage de Biocoop. L'odeur de fumée prégnante dans les rayons rappelait ce matin l'incendie qui a touché l'enseigne voisine cette nuit.

Centre Presse / La Nouvelle République













Social média

facebook







